



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22128
22 janvier 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 22 JANVIER 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU KOWEIT AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué rendu public, le 22 janvier 1991, à Taëf par un porte-parole du Gouvernement koweïtien.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Mohammad A. ABULHASAN

ANNEXE

Communiqué rendu public par le porte-parole du Gouvernement
koweïtien le 22 janvier 1991

Un porte-parole officiel du Gouvernement koweïtien a déclaré que le Koweït s'inquiète vivement des violations par le régime iraquien des lois et normes internationales, d'autant que ce régime vient de déclarer que les prisonniers de guerre seraient répartis dans les différentes installations économiques et scientifiques iraqiennes pour servir de boucliers humains.

Le Koweït rejette sur le régime iraquien cruel toute la responsabilité pour ce qui est de la sécurité des détenus et prisonniers de guerre koweïtiens et autres.

Le Koweït condamne et stigmatise le régime iraquien scélérat pour son obstination à défier la volonté de la communauté internationale et pour ses pratiques inhumaines qui constituent une violation flagrante des dispositions des troisième et quatrième Conventions de Genève relatives au traitement des prisonniers de guerre et des personnes civiles en temps de guerre.
